



# Compte rendu du Comité technique académique (CTA) du 15.10.13

## Déclaration du SNASUB-FSU au CTA

Vous nous présentez ce jour la politique indemnitaire de l'année 2012-2013. Celle-ci est l'arbre qui cache la forêt, celle de l'abandon d'une réelle politique salariale qui exacerbe le poids des indemnités qui peut peser pour 20-25% du traitement. Car le problème essentiel est là avec d'un côté une part variable (indemnités) en hausse constante et une part fixe (liée aux indices) bloquée. Il faut bien constater la smicardisation qui touche l'ensemble des débuts de carrière, non pas seulement celle de la catégorie C mais aussi celle des agents de catégorie B qui débute avec 1,02 fois le SMIC et celle de la catégorie A avec 1,13 fois le SMIC !

La revalorisation, toujours bonne à prendre, au 1er janvier 2014 de la grille de la catégorie C ne résoudra pas les attentes des personnels puisqu'elle représentera selon les échelons, entre 0,8% et 3,5% d'augmentation.

Ces mesures compenseront soit peu soit seront purement annulées par la hausse de la TVA et des cotisations sociales au 1er janvier 2014. Déjà, l'inflation en France sera certainement supérieur 1% à la fin de l'année 2013. Par ailleurs, les modifications de la grille indiciaire en C percutent le pied de grille en B qui est toujours à 314 points d'indice quand celui de la C est fixé à 316 au 1er janvier prochain. Quelques points en début de carrière en B, prévus par le gouvernement, ne résoudront rien. Il faut revaloriser de façon globale la grille pour les catégories A, B et C, sinon cela n'a pas de sens.

Le gouvernement doit reprendre la question de la hausse de la valeur du point d'indice, gelée depuis 2010, il doit entreprendre un plan de requalification massive des emplois de C en B, de B en A, il doit offrir de véritables promotions à tous les agents.

Nous n'oublions pas nos collègues contractuels qui occupent de postes, comme les fonctionnaires, dont les fonctions sont plus importantes que le niveau officiel de recrutement. Certains jouent un rôle de « formateurs », d'autres sont gestionnaires mais tous subissent une triple peine : une politique salariale tirée vers le bas, une politique indemnitaire dont ils sont exclus et une précarité dans l'emploi. Cela doit cesser, le SNASUB et la FSU sont disponibles pour discuter d'une réelle politique de rémunérations pour tous les agents.

## Politique indemnitaire administratifs et ITRF

### **(versement en novembre 2013)**

En novembre 2013, un rattrapage de l'année sera opéré pour un certain nombre d'agents. Seules les personnes non logées sont éligibles au rattrapage.

Les agents ayant déjà une IAT, une PFR ou une PPRS (personnels techniques) supérieure aux taux 5 nationaux n'auront pas de revalorisation.

### **« Prime de Noël »**

### **(versement en décembre 2013)**

Chaque agent aura sur sa feuille de paye de décembre un montant fixé selon le tableau page 2. Les agents à temps partiel recevront cette « prime de Noël » proportionnelle à leur quotité. Les agents arrivés dans l'académie de Caen ou titularisés au 1er septembre 2013 toucheront 1/3 de la prime.

## **Plus de 328 euros brut pour 150 contractuels en décembre 2013 !**

Après plusieurs années, nos efforts sont enfin récompensés. Le SNASUB-FSU avait envoyé au nouveau recteur un courrier en septembre dernier dans lequel nous disions ceci : « *Les autorités académiques pourraient augmenter le nombre de points d'indice aux agents contractuels de façon ponctuelle sous forme d'avenant au contrat et affirmer ainsi leur intérêt pour la contribution de ceux-ci au fonctionnement du service public.* » C'est ce qui va se produire : un avenant au contrat a été envoyé à chaque agent non titulaire pour modifier le nombre de points d'indice et le hausser de 71 points (environ 328,73 euros brut - le point est à 4,63€) pour chaque contractuel sur le seul mois de décembre. La « prime » concerne tous les non titulaires (administratifs, techniques, assistantes sociales, infirmières, médecins). Sont en revanche exclus du versement les non titulaires en GRETA et au

CROUS. Mais rien n'interdit à ce que les GRETA ou le CROUS s'alignent sur les décisions du recteur.

Attention : pour percevoir cette « prime de Noël », il faut avoir travaillé 10 mois dans l'année 2012-2013 dans l'académie de Caen en tant que non titulaire et exercer au mois de décembre 2013.

Les agents travaillant avec une quotité inférieure au temps plein recevront une prime proportionnelle à leur quotité.

# Un question ?

**PRENEZ CONTACT AVEC NOUS !  
SNASUB-FSU**

**48, rue du Val Noble 61 000 Alençon**

[snasub-caen@orange.fr](mailto:snasub-caen@orange.fr)

permanence syndicale quotidienne : 13h30 à 17h30.

**02.33.27.56.09 / 06.11.64.15.57**

<b>Modulation indemnitaire décembre 2013 « prime de Noël »</b>	
Corps	Modulation individuelle Personnels gérés financièrement par le rectorat
Contractuels	300€
AENESR	950€
CASU	950€
ADAENES	850€
SAENES poste coté 0,1	650€
SAENES poste coté 1,2	750€
SAENES poste coté 2,3	650€
SAENES poste coté 2,7	700€
SAENES poste coté 2,9	750€
ADJAENES	600€
IGR	950€
IGE	850€
ASI	850€
TCHRF	750€
ATRF	600€

## MESURE LIEE A L'APPLICATION DE LA CARTE CIBLE DES POSTES DE GESTION MATERIELLE - Rentrée 2013

En application de la carte cible des postes de gestion matérielle en collège, il a été proposé la transformation du poste d'ADJAENES de la Roquette en poste SAENES. Suite aux résultats du tableau d'avancement, deux personnels ADJENES occupant la fonction de « Technicien comptable » ont été promus SAENES sur liste d'aptitude dans les établissements suivants à la rentrée 2013. De même, un personnel SAENES non gestionnaire occupant la fonction de « Technicien comptable » a été promu ADAENES sur liste d'aptitude au Lycée Guéhenno Flers : il est proposé de transformer le poste dans l'établissement à la rentrée 2013.

La structure administrative du LP « Guibray » Falaise se compose d'un poste d'ADAENES gestion matérielle et de deux postes d'ADJENES. Le poste d'ADAENES gestion matérielle étant vacant à la rentrée 2013, il est proposé de le transformer en poste de SAENES gestion matérielle.

La structure administrative du Collège « Les Provinces » Cherbourg-Octeville se compose d'un poste d'ADAENES gestion matérielle, d'un poste de SAENES non gestionnaire et d'un poste et demi d'ADJAENES. Le poste de SAENES non gestionnaire étant vacant à la rentrée 2013, il est proposé de le transformer en poste d'ADJAENES.

Etablissement	Mesure de fermeture	Mesure de création
Collège « G. Desdevises du Désert » - LESSAY	-1.0 ADAENES gestion matérielle	+1.0 SAENES gestion matérielle
MESURES LIEES AU TABLEAU D'AVANCEMENT		
LP La Roquette - COUTANCES	- 1 ADJAENES	+1 SAENES non gestionnaire
Collège Prévert - DOMFRONT	- 1 ADJAENES	+1 SAENES non gestionnaire
Lycée Guéhenno - FLERS	-1 SAENES non gestionnaire	+1 ADAENES non gestionnaire
MESURES LIEES AUX RESULTATS DU MOUVEMENT 2013		
Lycée Guibray - FALAISE	-1.0 ADAENES gestion matérielle	+1.0 SAENES gestion matérielle
Collège Les provinces - Cherbourg-Octeville	-1 SAENES non gestionnaire	+1 ADJAENES